

Mise à disposition des 12 résidences Crous d'Île-de-France durant les Jeux Olympiques 2024 : point d'étape pour les étudiants concernés

Publié le 1 mars 2024, Mis à jour le 4 avril 2024
Catégorie(s) : Se loger, JO2024, Social et accompagnement



Conformément aux dispositions adoptées durant leurs conseils d'administration respectifs à la fin de l'année 2023, les Crous franciliens ont envoyé au mois de janvier un questionnaire à tous les étudiants logés dans les résidences qui seront mises à disposition des personnels de l'État participant à l'organisation des JO 2024.

Pour mémoire la liste des résidences concernées est disponible sur le site Internet des Crous :

<https://www.lescrous.fr/2023/05/vous-etes-un-etudiant-dont-la-residence-doit-etre-mise-a-disposition-de-personnels-necessaires-a-lorganisation-des-jo2024-nous-vous-proposons-un-accompagnement-personnalise-et-vous-garanti/>

Les Crous ont reçu plus de 2 300 réponses à l'enquête avec à ce stade **1 448 demandes de d'attribution d'un nouveau logement durant la période estivale dans une autre résidence Crous**. Par ailleurs dans chaque résidence des réunions d'informations sont régulièrement organisées par les équipes des Crous concernés

Mise à disposition des 12 résidences Crous d'Île-de-France durant les Jeux Olympiques 2024 : point d'étape pour les étudiants concernés

Publié le 1 mars 2024, Mis à jour le 4 avril 2024
Catégorie(s) : Se loger, JO2024, Social et accompagnement

auprès des résidents.

La présidente du Crous y a ainsi participé directement le 28 février dernier à Ivry-sur-Seine à la résidence Marthe Gauthier et également le 3 avril au sein de la résidence Nicole Reine Lepaute.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES ÉTUDIANTS

Des équipes dédiées à la prise en charge et au changement de résidence des étudiants ont été créées dans chacun des Crous. Ces équipes ont commencé à contacter chaque étudiant souhaitant être relogé pour étudier ses besoins et lui proposer un logement correspondant à sa demande.

Tous les étudiants concernés recevront de premières propositions pour leur changement de résidence à compter du début du mois d'avril. Les dernières propositions seront faites au plus tard à la mi-juin. S'ils le souhaitent, les étudiants relogés pourront conserver leur nouveau logement à la rentrée.

Les Crous effectueront les travaux ou réparations nécessaires avant d'attribuer les nouveaux logements et lors de la restitution des logements à la rentrée.

Tous les étudiants souhaitant regagner leurs logements pourront le faire au 1er septembre (la période des Jeux Paralympiques n'est en effet pas concernée par cette mise à disposition).

Les étudiants ne sachant pas encore quels seront leurs besoins pour cet été ou n'ayant pas encore répondu recevront un autre questionnaire avril et seront également contactés individuellement.

PRISE EN CHARGE DU DÉMÉNAGEMENT

Conformément aux engagements du réseau des Crous, les changements de résidence se feront sans aucun surcoût (loyer identique ou inférieur selon le logement proposé). Les Crous prendront en charge le déménagement des étudiants vers leur nouveau logement Crous (transport, équipes pour appuyer au déménagement, cartons, etc.).

Les déménagements, dont les premiers auront lieu dès le 11 avril prochain, seront organisés en fonction des agendas des étudiants de manière à ne pas perturber leur parcours d'étude. Les Crous mettront à disposition des étudiants qui libéreront leur logement durant l'été des lieux de stockage de leurs affaires ou de leurs objets encombrants qu'ils pourront récupérer à leur retour.

Mise à disposition des 12 résidences Crous d'Île-de-France durant les Jeux Olympiques 2024 : point d'étape pour les étudiants concernés

Publié le 1 mars 2024, Mis à jour le 4 avril 2024
Catégorie(s) : Se loger, JO2024, Social et accompagnement

Tous les étudiants des résidences concernées bénéficieront d'un dédommagement de 100 euros et de deux places pour les Jeux Olympiques et Paralympiques :

- L'aide de 100 euros pourra être versée à compter du mois d'avril ;
- L'accès à la billetterie populaire pour les étudiants concernés sera possible dès le 8 avril prochain.

Si un résident rencontre des difficultés financières liées à son changement de logement, le service social du Crous est à l'écoute pour l'accompagner par l'intermédiaire d'une assistante sociale qui évaluera avec lui ses besoins, afin de lui proposer la solution la plus appropriée.

RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE

2 386

2386 réponses étudiantes reçues à cette enquête, sur près de 2 900 étudiants interrogés logés dans les 12 résidences mobilisées pour les JO. Si vous avez oublié de répondre, votre Crous vous appellera individuellement pour recueillir vos besoins.

1 448

1448 étudiants ont indiqué vouloir être relogés durant l'été 2024, soit 61% des répondants.

537

537 étudiants ont exprimé ne pas vouloir être relogés, soit 22% d'entre eux. Les autres étudiants n'ont pas répondu ou ne savent pas encore. Ils pourront donner leur choix plus tard dans l'année.

50%

50 % des étudiants souhaitent être relogés à proximité immédiate. Les autres répondants ont indiqué vouloir être relogés ailleurs en Ile-de-France (36%), principalement à Paris, ou ne pas savoir (14%).

49%

49 % des étudiants ne sont pas encore sûrs de leurs réponses. Seuls 41% des répondants sont certains des réponses transmises (et 9% n'ont pas répondu à cette question).

39%



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mise à disposition des 12 résidences Crous d'Île-de-France durant les Jeux Olympiques 2024 : point d'étape pour les étudiants concernés

Publié le 1 mars 2024, Mis à jour le 4 avril 2024
Catégorie(s) : Se loger, JO2024, Social et accompagnement

39 % des étudiants répondent vouloir rester dans leur nouveau logement attribué pour l'été à compter du 1er septembre 2024. 62% des répondants préféreraient retourner dans leur ancien logement.